

La Chambre des communes d'Angleterre, loin de songer à demander des contributions en argent aux colonies, affirmait dans cette résolution que le gouvernement impérial devait aide et protection aux colonies que la politique impériale aurait pu mettre en danger.

...est d'avis que les colonies ayant un gouvernement autonome doivent assumer, en grande partie, l'obligation d'assurer l'ordre et la sécurité sur leur propre territoire et contribuer à leur défense extérieure.

Cette résolution fut adoptée unanimement par le parlement anglais, en 1862. En 1865, fut votée la loi dite "Colonial Naval Defence Act". Son objet était de mettre les colonies en état de pourvoir à leur défense navale, et elle autorise les gouvernements coloniaux à se procurer des hommes et des navires de guerre et aussi à organiser des forces volontaires destinées à faire partie de la réserve navale royale, instituée par la loi de 1859. Voici ce que dit cette loi :

Les membres de ces réserves pourront être utilisés pour le service général, dans la marine royale en cas d'urgence, quand l'offre sera faite par le gouvernement d'une colonie de les mettre à la disposition du gouvernement impérial.

Quand des membres de cette Chambre proposent une contribution en argent, au lieu de la création d'une flotte canadienne, je dis qu'ils se mettent en contradiction directe avec la politique invariablement suivie par l'Angleterre depuis cinquante ans. La Grande-Bretagne a toujours reconnu que la sécurité de l'empire reposait sur la force et la puissance de chaque partie de cet empire.

Le Canada avec ses différentes nationalités est la partie de l'empire la plus difficile à gouverner—cette constatation ne peut offenser personne, ni dans cette Chambre, ni au dehors. Notre constitution est faite expressément pour un pays habité par différentes nationalités. Par la nature des choses, par sa position géographique, par son énorme étendue, le Canada est destiné à recevoir des représentants de tous les peuples de la terre. Le grand problème que nous avons à résoudre, c'est de fonder en un tout homogène ces éléments étrangers et divers. Ce sera la grande œuvre de nos hommes d'Etat de l'avenir. Comment y arriveront-ils? Est-ce en faisant appel aux passions individuelles? Est-ce en mettant en doute le loyalisme d'un premier ministre canadien-français? Est-ce en rappelant aux Grecs, aux Galiciens, aux Doukhobors établis parmi nous, qu'ils ne sont que des étrangers? Est-ce par de semblables tactiques qu'on espère faire de la population du Canada une nation homogène? C'est pourtant la tactique à laquelle ont eu recours plusieurs

députés qui ont pris part à ce débat et qui n'ont pas craint de lancer des insinuations perfides ou des attaques directes contre des groupes importants et influents de la population de ce pays.

Quel est le trait caractéristique, par excellence, des institutions britanniques? Le véritable anglo-saxon reproche-t-il à un homme sa qualité d'étranger? Voit-il d'un mauvais œil le citoyen d'un autre pays? Met-il à mort son prisonnier? La grande force de l'empire britannique et de ses institutions, c'est que l'Anglo-saxon fait sentir à l'étranger qu'à l'abri du drapeau britannique il sera mieux traité que dans son propre pays. La Grande-Bretagne a toujours accueilli à bras ouverts les citoyens de tous les pays de la terre.

Mais comment pourra-t-on maintenir les institutions britanniques? On n'y arrivera pas par des moyens fictifs. Ce n'est ni par des lois, ni par des résolutions, ni par des édits, ni par la force qu'on maintiendra les sympathies du peuple canadien pour les institutions britanniques.

Qu'es-ce qui attire les étrangers vers ce pays? Qu'est-ce qui leur fait sentir qu'en venant dans une possession britannique, ils s'assurent des sympathies, des garanties, des possibilités, qu'il leur serait impossible d'obtenir chez eux? Le grand secret, c'est que les institutions britanniques ne comportent de tyrannie pour aucune classe de la société.

Une chose qu'il ne faut jamais perdre de vue dans le développement du Canada, c'est de faire sentir à tout homme qui fut un jour un étranger dans ce pays, et qui est en passe de devenir un sujet britannique, que nous ne mettons aucun empiètement à l'obliger à affirmer son loyalisme et à déclarer qu'il partage notre admiration pour la grandeur de l'empire.

Si l'opposition triomphait, si on lui permettait d'envoyer, sans le consentement du peuple, des contributions en argent dont l'Angleterre pourrait disposer à son gré, nous recevions avant longtemps une leçon comme celle qui nous fut donnée lorsqu'une grande partie de ce continent a été détachée de l'empire.

Le moyen de maintenir et de développer l'esprit britannique au Canada, c'est de permettre à chacun de ses habitants, d'être lui-même l'instrument de son salut, et c'est pourquoi je dis que de toutes les propositions soumises à ce Parlement, aucune ne contribuera plus puissamment à fortifier l'esprit national que le projet de loi que nous discutons en ce moment.

Quelle est la signification pratique de cette politique? Nous ne construisons pas des navires afin d'avoir des chantiers maritimes et des cales-sèches; nous construisons des cales-sèches et des chantiers maritimes parce que nous allons construire une flotte